



Mairie de Plomeur  
Ti Kêr Ploveur

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
CCAS

## AVIS DE PUBLICITÉ AUX ASSOCIATIONS

### Installation du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Plomeur

Le Maire informe :

Suite aux élections municipales du mois de mars 2026, il est procédé au renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Plomeur.

Conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles, en application des articles L.123-6, R.123-11 et R.123-12, ce conseil d'Administration, présidé de droit par le Maire, est composé à parité d'élus municipaux et de personnes nommées par le Maire **parmi les personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune »**.

Au nombre des membres nommés doivent figurer :

- Un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union Départementale des associations familiales (UDAF) ;
- Un représentant des associations œuvrant dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- Un représentant des associations des personnes âgées et de retraités du département ;
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département.

#### Qui peut candidater :

Toute personne représentant l'une des catégories d'associations ci-dessus. Les représentants doivent être proposés par leur association. L'association doit être déclarée et avoir une activité sur la commune. Les candidatures ne doivent pas concerner des personnes qui sont : fournisseurs de biens ou de services au CCAS, entretiennent des relations de prestation à l'égard du CCAS, membre du conseil municipal.

#### Comment candidater :

Les associations intéressées doivent adresser au maire :

- Un courrier de candidature précisant la catégorie représentée et désignant la personne nommée ;
- Les coordonnées du représentant proposé ;
- Une copie des statuts de l'association.

Date limite du dépôt des candidatures : **10 avril 2026**

Mairie de Plomeur – 1place de La Mairie 29120 Plomeur – [ccas@plomeur.bzh](mailto:ccas@plomeur.bzh).

Pour toute information complémentaire :

Martine RENIER, adjointe aux affaires sociales. Tél. 02 98 82 04 65.

---

1, place de La Mairie - 1, plasenn an Ti-Kêr  
29120 Plomeur - Ploveur

☎ : 02 98 82 04 65

📧 : [ccas@plomeur.bzh](mailto:ccas@plomeur.bzh) - [mairie@plomeur.bzh](mailto:mairie@plomeur.bzh) - [www.plomeur.com](http://www.plomeur.com)

